Ref : Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

N°:91

## **Décisions**

Objet : Attribution de 17 subventions de fonctionnement à des associations du secteur de la danse et du cirque

## Le Maire de la Ville Lyon,

Vu, la loi nº 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu, l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et, notamment, son article 1er;

Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, son article L 2122-22;

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Hors gestion de la dette et de la trésorerie ;

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2018/4193 du 5 novembre 2018 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Gestion de la dette et de la trésorerie ;

Vu, l'arrêté n° 2019-30102 du 5 février 2019 par lequel M. le Maire de Lyon donne délégation à Mmes et MM. les Adjoints et à des Conseillers municipaux ;

Considérant que sur le fondement de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, le Maire peut procéder à l'attribution de subventions à des associations ;

## Décide

## Article 1er -

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre des activités de 17 associations (listées ci-dessous) par le versement de subventions d'un montant total de 92 000 euros. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière de politique culturelle dédiée à la création et la diffusion pour les secteurs de la danse et du cirque et présente l'intérêt communal suivant :

Forte de la dimension internationale de la Maison de la Danse et de la présence d'une scène Découvertes le Croiseur et de deux centres de formation, (le Conservatoire à Rayonnement Régional et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse), Lyon accueille de nombreuses compagnies de danse qui proposent des projets culturels et artistiques de qualité. La Ville de Lyon a souhaité inscrire l'identité « danse » de la ville dans la durée, par la mise en place d'un dispositif qui favorise la création et l'accompagnement des artistes et qui prend forme, notamment, par l'attribution de subventions sur le Fonds d'intervention Culturel.

Les dossiers de demande de subvention sont étudiés et expertisés en fonction de leurs valeurs artistiques : ligne artistique claire ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteur-trices culturel-les du territoire et pour les festivals de spectacles vivants : part des artistes lyonnais-es dans la

programmation ; définition précise des modalités d'accueil des artistes. Elles sont également appréciées par leurs valeurs culturelles : effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics...) ; engagement à aller vers de nouveaux publics ; tarification adapté au public ciblé.

Nom des associations régies par la loi du 1er juillet 1901	Références juridiques	Montant proposé
RAMDAM	- a comme numéro SIRET 41493760700011; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 09/07/1997 sous le numéro W691052412; - a son siège situé à 16 chemin des Santons 69110 Sainte Foy les Lyons; - est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 8 juillet 2017,	10 000 €
ASSOCIATION MA	- a comme numéro SIRET 49991740900025; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 18/04/2007 sous le numéro W691067551; - a son siège situé c/o Anne Martin 57 quai Joseph Gillet 69004 Lyon; - est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 07/01/2019.	2 000 €
COLLECTIF A / R	<ul> <li>a comme numéro SIRET 79017863600037;</li> <li>est déclarée en préfecture du Rhône, le 24/10/2012 sous le numéro W691082045;</li> <li>a son siège situé à 63 rue de la Claire 69009 Lyon;</li> <li>est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 24 mai 2019,</li> </ul>	2 000 €
ARRANGEMENT PROVISOIRE	- a comme numéro SIRET 50284146300032; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 27/02/2008 sous le numéro W691067853; - a son siège situé 90 rue Chevreul 69007 Lyon - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration.	3 000 €
COMPAGNIE AU DELA DU BLEU	- a comme numéro SIRET 75271445100024; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 03/01/2012 sous le numéro W691080246 - a son siège situé 17 rue Leynaud 69001 Lyon - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration,	2 000 €

Nom des associations régies par la loi du 1er juillet 1901	Références juridiques	Montant proposé
COMPAGNIE CORPS AU BORD	- a comme numéro SIRET 44007334400051; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 05/08/1998 sous le numéro W691059570 - a son siège situé 1 rue de Nuits 69004 Lyon - est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 20 juin 2019,	2 000 €
ANOU SKAN	<ul> <li>a comme numéro SIRET 39512064500027;</li> <li>est déclarée en préfecture du Rhône, le 03/12/1993 sous le numéro 0691034071;</li> <li>a son siège situé à 1 rue Sainte Marie des Terreaux 69001 LYON;</li> <li>est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration</li> </ul>	2 000 €
COLLECTIF ES	- a comme numéro SIRET 53858876500015; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 17/10/2011 sous le numéro W691079747; - a son siège situé à 65 rue Hénon 69004 Lyon; - est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration.	5 000 €
A SHORT TERM EFFECTS	<ul> <li>a comme numéro SIRET 51179327500039;</li> <li>est déclarée en préfecture du Rhône, le</li> <li>26/09/2005 sous le numéro W691061954;</li> <li>a son siège situé à 165 avenue Marechal de</li> <li>Saxe 69003 Lyon;</li> <li>est représentée par sa présidente en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration</li> </ul>	3 000 €
COMPAGNIE STYLISTIK	- a comme numéro SIRET 494280647000046; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 10/11/2006 sous le numéro W691066053; - a son siège situé 7 rue Justine Godard 69004 Lyon; - est représentée par sa présidente en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 25 septembre 2019.	5 000 €
COMPAGNIE ARCOSM	- a comme numéro SIRET 49113270000023; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 30/10/2000 sous le numéro W691077860; - a son siège situé à 29 rue du mail 69004 Lyon; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration.	5 000 €
COMPAGNIE ACTE	<ul> <li>a comme numéro SIRET 41316380900036;</li> <li>est déclarée en préfecture du Rhône, le</li> <li>23/10/1996 sous le numéro W691065362;</li> <li>a son siège situé à 43 rue des Hérideaux</li> <li>69008 Lyon;</li> <li>est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration.</li> </ul>	15 000 €

Nom des associations régies par la loi du 1er juillet 1901	Références juridiques	Montant proposé
COMPAGNIE MAGUY MARIN	- a comme numéro SIRET 52364757600058; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 05/07/2010 sous le numéro W691076777; - a son siège situé 56 rue Chevreul 69007 Lyon - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration	15 000 €
COMPAGNIE PROPOS	- a comme numéro SIRET 38423364900035; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 31/07/1991 sous le numéro 0691029929; - a son siège situé 9 rue du Professeur Morat 69008 Lyon - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 19 juin 2019,	15 000 €
COMPAGNIE 126 KG	- a comme numéro SIRET 53879006400025; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 16/11/2011 sous le numéro W691079936; - a son siège situé c/o MJC Ménival, 29 avenue de Ménival 69005 Lyon - est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration	2 000 €
COMPAGNIE PUERIL PERIL	- a comme numéro SIRET 80876401300039; - est déclarée en préfecture d'Ile et Vilaine, le 27/12//2014 sous le numéro W353013462; - a son siège situé 153 route de Genève 69140 Rillieux la Pape - est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration	2 000 €
COMPAGNIE REVE DE SINGE	- a comme numéro SIRET 53063812100042; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 16/11/2010 sous le numéro W691077543; - a son siège situé 21 rue Victorien 69003 Lyon - est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration	2 000 €

**Article 2** - Les subventions seront chacune versées en totalité suite à la notification de la présente décision,

**Article 3** – Le bénéficiaire peut être soumis au contrôle des services de la Ville de Lyon. A cet effet, la Ville de Lyon peut, à tout moment et sur simple demande, se faire communiquer tout document nécessaire à ce contrôle ou procéder à des vérifications sur pièce et sur place.

**Article 4 -** Le bénéficiaire doit faire état de l'aide apportée par la Ville de Lyon par tout moyen autorisé et, notamment, dans tout document et support de communication et d'information destiné au public.

**Article 5 -** En cas de non-respect de la présente décision ou des obligations légales en vigueur qui s'imposent à tout bénéficiaire de subvention, notamment en ce concerne le rendu-compte de de son utilisation, la décision pourra être retirée ou abrogée et la subvention ne sera donc pas versée. En cas de sommes déjà versées, la Ville de Lyon pourra procéder à une demande de reversement en totalité ou au prorata par l'émission d'un titre de recette.

La Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente décision, dans l'un des cas suivants :

- -non-exécution de la décision par l'association ;
- -modification substantielle, sans l'accord écrit de la Ville de Lyon, des conditions d'exécution de la décision par l'association.

**Article 6 -** La dépense correspondante, d'un montant de 92 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2020 - Article 6574 - Fonction 30 - Ligne de crédit 42652 - Programme SOUTIENAC - Opération FONDSFIC

**Article 7 -** M. le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Toute modification de la présente décision s'effectuera par décision modificative notifiée au bénéficiaire.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 06 mai 2020

Le Maire de Lyon,

Signé

M. Gérard COLLOMB